**Comité PPAM - Lieu Saint Priest en Jarez**

**12/11/2018**

*Présents : CPPARM, Chambre d’agriculture 07,26 et animateur, Frédéric Nivon de Tout PAM, Alain Aubanel GAEC des Quatre Vallées, Marithé Castaing pour le Cluster Bio*

Prise de note : Marithé

**Synthèse des échanges :**

Le groupe de travail PPAM a retenu 3 enjeux prioritaires :

1-**Renforcer la contractualisation et les relations entre acheteurs et producteurs** : meilleure connaissance du milieu agricole, savoir gagner la confiance des producteurs, disposer d’un médiateur pour les échanges

2-**Plus de travaux techniques et R&D pour renforcer la qualité**

3-**Recherche de solutions techniques / désherbage comme la robotisation et l’application aux PPAM**

Ces grands enjeux devront être validés par les professionnels et par la Région avant la rédaction de fiches actions plus détaillées.

**Les échanges en début de réunion :**

Les entreprises de l’aval ne se sont pas mobilisées pour cette réunion ce qui pose la question de leur intérêt à s’engager dans un travail de structuration de filière. Marithé fait remonter que l’intérêt est bien là mais que le format ne convient pas forcément aux entreprises.

Les chambres d’agricultures font le constat que les entreprises ne connaissent pas le métier de producteurs, les acheteurs ne connaissent pas le milieu agricole. Toutefois, on constate que certaines « grosses » entreprises ont recruté des ingénieurs agronomes comme l’Occitane ou Naturex mais ce n’est pas le cas de toutes. Certaines cherchent juste un prix ce qui n’est pas très pérenne.

Trouver des producteurs c’est possible mais il est nécessaire de gagner la confiance de ces producteurs. De savoir organiser des chantiers de récoltes. Les entreprises ne savent pas être séduisantes pour les producteurs et n’ont bien souvent pas les ressources en interne.

Un des freins : négociation avec X producteurs => organiser les choses avec un intermédiaire ou avoir un producteur qui joue ce rôle.

De ce fait, les grosses entreprises vont chercher les volumes en Eurre et Loire chez les gros céréaliers qui se diversifient sur les PPAM.

La chambre d’agriculture d’Ardèche met en avant les difficultés de son territoire :

Problème de statut pour la cueillette

Rentabilité de ce métier ?

Ce n’est pas toujours reconnu comme une activité agricole.

Conforter la logique de professionnalisation des producteurs

Se rapprocher de l’AFC Association Française des Cueilleurs Professionnels.

**Retour sur les attentes des 11 entreprises enquêtées**

1. Biolandes,
2. Distillerie Bleu Provence,
3. Douceur Cerise,
4. Elixens,
5. EURL Le Dauphin,
6. Fytosan,
7. Herbier du Diois,
8. SA PAD (Plantes Aromatiques du Diois),
9. Coop Plantes de Pays,
10. SICA Bioplantes,
11. SICA RAPPAM.

1.      Renforcer la production

**Besoins**: Tous les acteurs (groupement de producteurs pour la collecte ou entreprises de transformation) insistent sur la nécessité de développer la production. La nécessité de produire des « plants bio » est également mise en avant.

Concrètement c’est le souhait que de plus de fiches technico-éco, de favoriser la diversification sur les PPAM => participer à des journées sur d’autres filières (ex : les grandes cultures) pour parler des PPAM , suivi renforcé des nouveaux producteurs.

Il manque des centaines de millions de plants bio de qualité => organiser des journées portes ouvertes chez les pépiniéristes en invitant les personnes qui souhaitent s’installer en maraichage de ce débouché possible.

**Retours des participants :**

Ce besoin a déjà été identifié et sera traité dans le plan filière PPAM régional. Toutefois, certaines de ces actions sont facturées par les chambres ce qui peut poser problème.

Plants : Le réseau PPAM a remporté un appel à projet avec France Agrimer pour travailler sur le volet qualitatif

2.      Formation

**Besoins :**

Développer les filières longues au sein des formations initiales et des formations professionnelles Aborder la question de la cueillette

**Retour des participants :**

A Nyons les formations PPAM c’est que pour les circuits courts.

MFR de Divajeu Bac Pro PPAM ?

PAM Ardèche et Viva Plantes travaillent aussi en circuits long, cueillette

3.      Qualité

**Besoins :**

* D’appui technique, de travaux de R&D, nécessitant pour certains une approche inter- filières et/ou inter-entreprises.
* D’accompagner les groupements à grandir pour qu’ils aient les moyens de mettre en place leur système qualité.

Échanges avec la salle : Plus de maitrise de la qualité en amont de la filière : la matière s’abime ensuite, certains agriculteurs livrent les HE en bidon où il y a eu du Round Up – avec les sacs ficelles, plastiques – relation entre le producteur et l’entreprise. Recommandations : Donner les emballages neuf comme le font certaines entreprises.

Le dispositif des travailleurs conventionnel qui va être annulé.

Renforcer la qualité chez les producteurs => CCPARM c’est leur job

Irrigation : garantir l’irrigation

4.      La question de la main d’œuvre et de la recherche de solutions techniques pour diminuer le travail notamment de désherbage (robot) a été largement évoquée.

Travailler sur les alternatives au binage renforcé par une météo capricieuse :  6 mois de pluie + 6 mois de sec

« *Je défie quiquonque de faire du bio sans main d’œuvre* »

Pleins de start up qui travaillent dessus mais non adaptés aux PPAM car développé pour les grandes cultures. Frédéric Nivon parle de la Bineuse Garford à camera. Le problème c’est le coût de l’investissement => mutualisation

Les coop comme Valsoleil se mettent à acheter des robots

Sujet de prospective : comparer et regarder ce qui se fait et ce qui serait applicable aux PPAM

5.      Mieux suivre le développement du marché et l’évolution des filières

**Retour des participants :**

Il s’agit d’un enjeu hautement stratégique et les entreprises qui en ont les moyens préfèrent internaliser ce suivi. De plus ce sujet est supra-régional, voir supra national.  Des ressources existent déjà au sein du comité interprofessionnel HE + France Agrimer. Il serait intéressant de mieux valoriser ces ressources en réalisant par exemple des infographies. A noter toutefois, certains opérateurs ont déjà fait de fausses déclarations à France Agrimer dans le but de déstructurer le marché. Il conviendra donc de vérifier la pertinence/validité des données.

6.      Contractualisation Favoriser/ Renforcer les relations entre producteurs et acheteurs.

Retours de la salle : On dispose de contrat type, la difficulté n’est donc pas à ce niveau mais plutôt de renforcer les liens et les connaissances entre producteurs et entreprises : réunir ses producteurs, en profiter pour parler de qualité avec eux, savoir organiser des chantiers de récoltes, disposer d’un médiateur pour parler de contractualisation. Actuellement, le marché de la lavande/lavandin est très haut, il conviendra donc également d’alerter les producteurs qui ne souhaitent pas contractualiser des avantages de la contractualisation sur le long terme et pour établir une relation de confiance.

Intention d’achat à l’année uniquement pas sur 3 ou 5 ans => compliquer pour installer les jeunes producteurs, besoin d’un engagement.

**Vote et choix des sujets prioritaires**

1 Contractualisation

2 Qualité

3 Recherche de solutions techniques / désherbage

4 Place ex-aequo Production et Marché

La suite : la CA régionale va valider avec la région et les professionnels que les axes retenus sont pertinents avant de rédiger des fiches actions plus détaillées. La CA va valider le budget alloué par la Région pour la mise en place de ces actions sachant que certaines pourront s’inscrire dans d’autres dispositifs déjà financés.

Fin : 17h30